

## La santé mentale et l'AMM: les Canadiens s'interrogent sur les changements prévus à la loi canadienne sur l'aide à mourir.

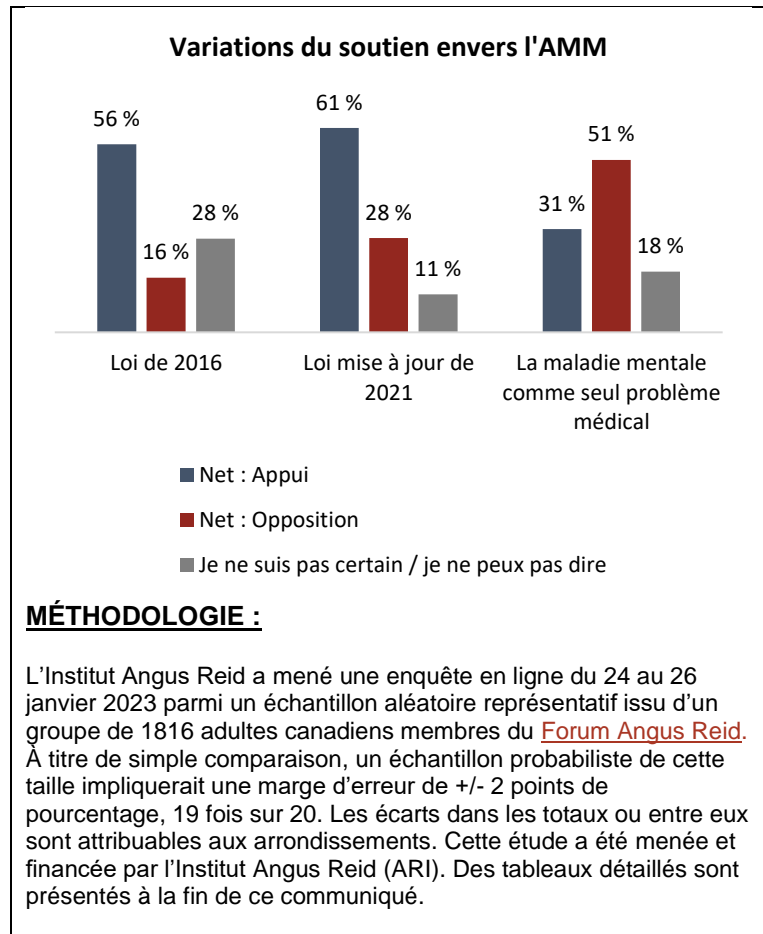
L'augmentation du nombre de demandes d'aide médicale à mourir depuis 2016 représente-t-elle un succès ou un échec du système de santé? Les Canadiens sont divisés sur la question.

**Le 13 février 2023** – Récemment, le gouvernement Trudeau a [de nouveau retardé](#) la mise en œuvre des changements qui seront apportés aux lois concernant l'aide médicale à mourir (AMM). Ces modifications élargiront l'accès à l'AMM aux personnes dont les troubles mentaux sont le seul critère médical. De nouvelles données fournies par l'Institut Angus Reid, selon une étude menée en partenariat avec [Cardus](#), révèlent que les Canadiens sont généralement en faveur des deux premières versions de la loi sur l'aide à mourir, mais qu'ils ont une certaine appréhension face à cette prochaine étape qui en élargira l'accès.

En effet, trois Canadiens sur cinq (61 %) disent être en faveur des lois actuelles régissant l'AMM au Canada, qui permettent à un patient d'en faire la demande sous certaines conditions, sans exiger que sa mort naturelle soit raisonnablement prévisible. Le critère d'une mort naturelle prévisible était un élément clé des exigences initiales de 2016 pour se qualifier à l'AMM, mais il a depuis été contesté devant les tribunaux et jugé anticonstitutionnel.

Cependant, lorsqu'il est question d'élargir l'AMM pour les patients dont la seule condition médicale sous-jacente est une maladie mentale, le soutien des citoyens n'est plus aussi évident.

Seulement trois répondants sur dix (31 %) sont en faveur d'offrir l'option de l'AMM pour les gens souffrant d'un trouble mental irrémédiable. La moitié (51 %) sont contre cette idée. [Au début du mois de février](#), le ministre fédéral de la Justice, David Lametti, a déclaré que le nouveau délai additionnel d'un an avant la mise en œuvre de ces changements « accordera aux partenaires des provinces et territoires, ainsi qu'aux communautés médicales, du temps pour se préparer à la mise en œuvre de l'AMM dans de telles circonstances ». Le gouvernement avait préalablement demandé un délai de deux ans avant d'élargir l'accès à l'AMM, mais ce délai initial se terminera bientôt.



### CONTACT:

Shachi Kurl, President: 604.908.1693 [shachi.kurl@angusreid.org](mailto:shachi.kurl@angusreid.org) @shachikurl  
Dave Korzinski, Research Director: 250.899.0821 [dave.korzinski@angusreid.org](mailto:dave.korzinski@angusreid.org)

Depuis l'adoption de la loi initiale sur l'Aide médicale à mourir en 2016, le nombre de Canadiens en ayant fait la demande a décuplé, allant jusqu'à plus de 10 000 patients en 2021. Lorsqu'il est question de juger si cette augmentation représente un succès ou un échec de notre système de santé, les répondants semblent généralement apprécier que cette option soit disponible, car les Canadiens ont désormais plus de contrôle sur leurs décisions de fin de vie, bien que certains croient qu'on pourrait en faire un usage excessif. Plus de deux sur cinq (43 %) affirment que c'est un succès, tandis que le quart (25%) sont de l'avis contraire.

### **Autres conclusions principales :**

- Selon les deux tiers des répondants (65 %), les patients faisant une demande d'AMM devraient avoir épuisé toutes les alternatives en matière de traitement avant de pouvoir se qualifier pour cette option. Le quart (24 %) des répondants sont en désaccord avec cela.
- Lorsqu'on leur présente différents scénarios relatifs aux critères d'éligibilité à l'AMM, les Canadiens semblent avoir différents points de vue. Les deux tiers affirment qu'une personne souffrant de douleurs chroniques invalidantes devrait pouvoir demander l'AMM. L'appui est bien moindre lorsqu'il est question de personnes aux prises avec des troubles mentaux, comme le stress post-traumatique (23 % d'appui) ou une dépression majeure (22 %).
- Les croyances spirituelles constituent un facteur non négligeable dans l'opinion que les gens se font sur l'Aide médicale à mourir. Ceux qui sont « Engagés sur le plan religieux » (groupe de répondants défini par l'Échelle des niveaux de spiritualité d'ARI) s'opposent à l'AMM, peu importe les critères. D'autres groupes définis par cet indice, dont les « Croyants discrets », sont plus favorables à l'AMM, dans les cas n'invoquant pas la maladie mentale.
- Plus de la moitié des Canadiens (55 %) craignent qu'un accès accru à l'AMM prenne la place de l'amélioration des services sociaux dans le domaine de la santé. Un répondant sur trois (36%) affirme qu'il n'est pas préoccupé par cela.
- Les soins palliatifs recevront-ils moins d'attention et d'investissement à cause de l'élargissement des critères d'accessibilité à l'AMM? Les Canadiens plus âgés restent largement indifférents face à cette question. En effet, plus de la moitié des répondants de plus de 54 ans disent ne pas être inquiets, bien que le quart d'entre eux craignent tout de même des répercussions négatives dans le domaine des soins palliatifs.

### **À propos d'ARI**

*L'Institut Angus Reid (ARI) a été fondé en octobre 2014 par le Dr. Angus Reid, enquêteur et sociologue. ARI est une fondation de recherche nationale sur l'opinion publique sans but lucratif et non partisane, créée afin de faire progresser l'éducation par la commission, la réalisation et la diffusion de données statistiques impartiales et accessibles au public, d'enquêtes et d'analyse des politiques sur des sujets tels l'économie, les sciences politiques, la philanthropie, l'administration publique, les affaires domestiques et internationales, ainsi que d'autres enjeux socioéconomiques importants au Canada et à son peuple.*

### **À propos de Cardus**

*Fondé en 1974, Cardus est un centre d'études et de recherches indépendant situé au cœur du Canada, ayant à cœur la dignité humaine, les cellules familiales saines, la liberté religieuse, l'éducation formatrice et la solidité des communautés.*

---

#### **CONTACT:**

Shachi Kurl, President: 604.908.1693 [shachi.kurl@angusreid.org](mailto:shachi.kurl@angusreid.org) @shachikurl

Daniel Proussalidis, Cardus Director of Communications: 613.899.5174 [dproussalidis@cardus.ca](mailto:dproussalidis@cardus.ca)

---

## INDEX

### Première partie : évaluation des lois régissant l'aide médicale à mourir

- L'appui envers l'AMM selon les critères de 2016 et de 2021
- Les troubles mentaux comme seule condition médicale
- La foi, un facteur déterminant

### Deuxième partie : dans quelles circonstances l'AMM est-elle appropriée?

- Douleur chronique, trouble de stress post-traumatique, dépression

### Troisième partie : combien de Canadiens sont touchés de près ou de loin par l'AMM?

### Quatrième partie : les effets perçus de l'AMM au Canada

- Le recours croissant à l'AMM est-il une bonne chose?
- Y aura-t-il des répercussions négatives sur les soins palliatifs ou les services sociaux?

## Annexe

### Première partie : évaluation des lois régissant l'aide médicale à mourir

Le gouvernement fédéral libéral du Canada a adopté la première loi sur l'aide médicale à mourir au pays en 2016, après que la Cour suprême ait établi que la criminalisation de l'aide à mourir était contraire à la Charte des droits et libertés canadienne. L'exigence initiale pour qu'un patient puisse être admissible à l'AMM était d'être un adulte consentant, capable de prendre ses propres décisions et dont la mort naturelle était raisonnablement prévisible.

### L'appui envers l'AMM selon les critères de 2016 et de 2021

De manière générale, les Canadiens sont en faveur des critères d'accessibilité à l'AMM définis dans le cadre de la première loi de 2016, ainsi que des modifications apportées par la loi de 2021 qui lui a succédé et qui élargissait l'admissibilité aux personnes atteintes d'une maladie ou d'un handicap grave et incurable, mais dont la mort naturelle n'était *pas* raisonnablement prévisible. Veuillez noter que les répondants avaient accès à une description des mesures de sauvegarde présentes dans la loi, incluant le délai de 90 jours entre la demande d'AMM et l'accès à cette procédure, ainsi que la nécessité d'obtenir l'évaluation de deux médecins indépendants.

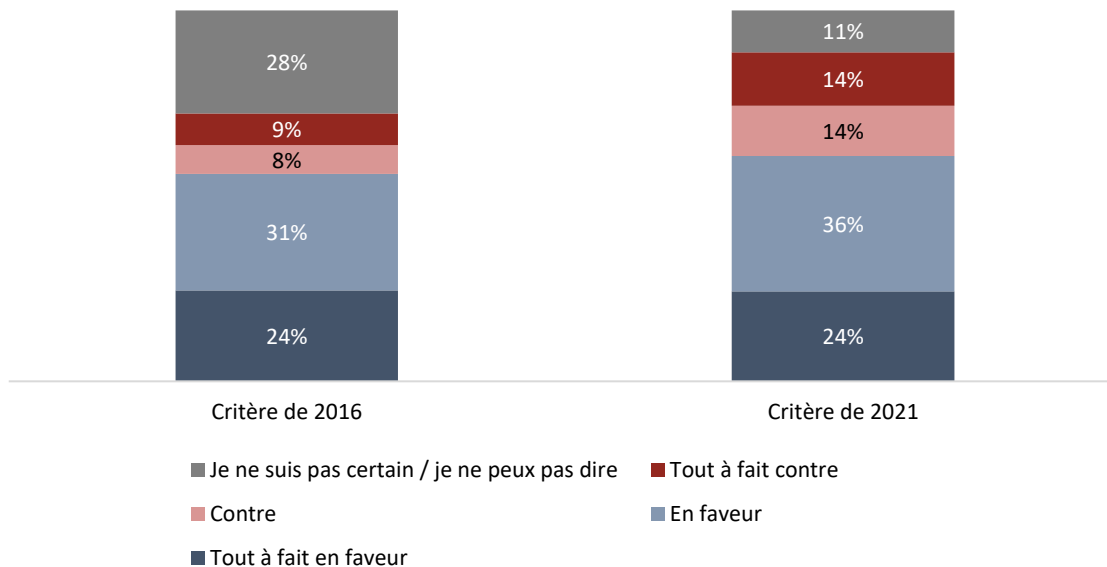
---

#### CONTACT:

Shachi Kurl, President: 604.908.1693 [shachi.kurl@angusreid.org](mailto:shachi.kurl@angusreid.org) @shachikurl

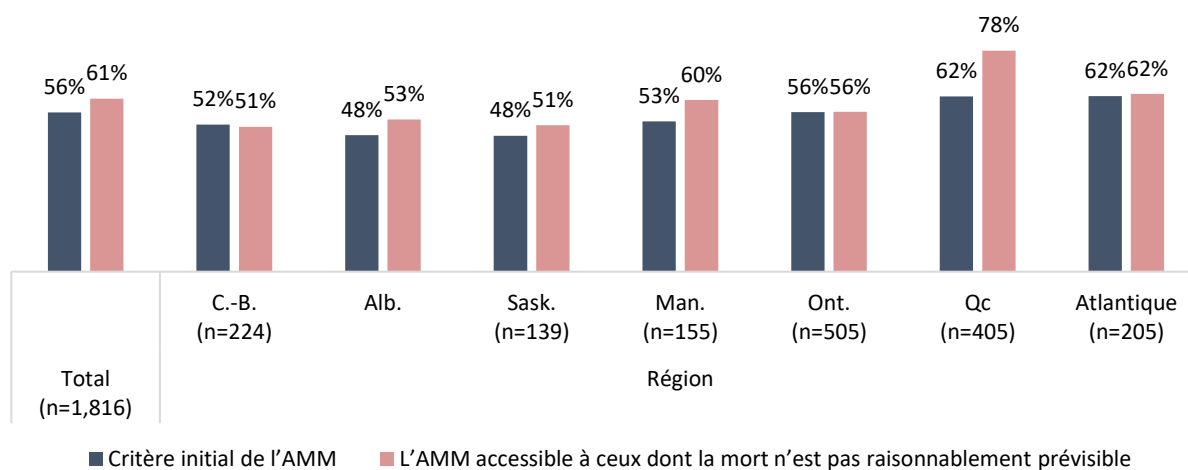
Daniel Proussalidis, Cardus Director of Communications: 613.899.5174 [dproussalidis@cardus.ca](mailto:dproussalidis@cardus.ca)

**Soutien/opposition aux critères d'accessibilité à l'AMM de 2016 et de 2021**



Les habitants du Québec se démarquent en étant les plus favorables à l'AMM. En 2019, la Cour supérieure du Québec a stipulé que le critère de 2016, selon lequel l'AMM pouvait être accordée uniquement aux personnes dont la mort était « raisonnablement prévisible », était inconstitutionnel. Cette décision a poussé le gouvernement fédéral à étendre la portée de cette loi en adoptant un nouveau critère en 2021 :

**Le soutien envers l'AMM**



**CONTACT:**

Shachi Kurl, President: 604.908.1693 [shachi.kurl@angusreid.org](mailto:shachi.kurl@angusreid.org) @shachikurl

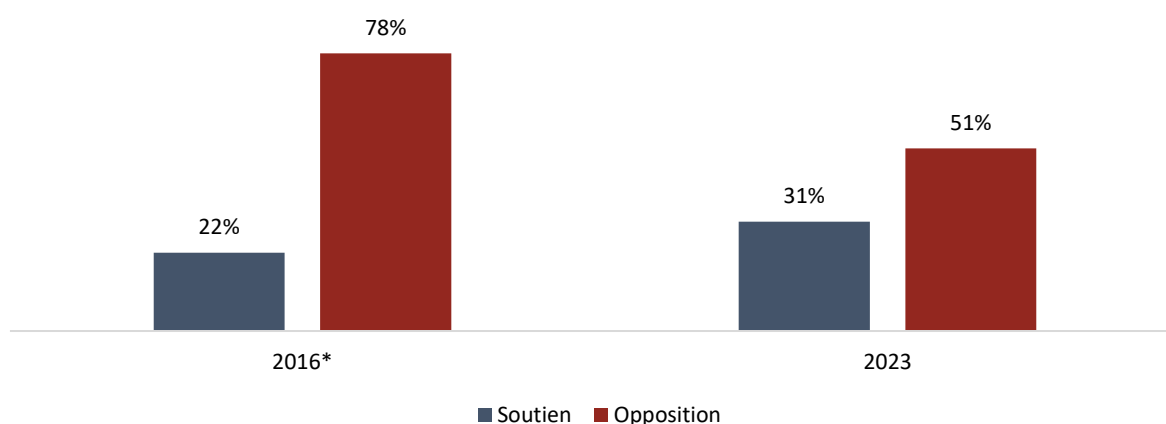
Daniel Proussalidis, Cardus Director of Communications: 613.899.5174 [dproussalidis@cardus.ca](mailto:dproussalidis@cardus.ca)

## **Les troubles mentaux comme seule condition médicale**

Une nouvelle modification aux lois régissant l'AMM était prévue en mars prochain, car le gouvernement libéral s'apprêtait à introduire de nouvelles règles d'admissibilité pour les personnes souffrant de troubles mentaux. En effet, le Sénat a [amendé le projet de loi C-7](#), la loi de 2021 qui alignait les critères d'admissibilité à l'AMM avec les recommandations de la cour et supprimait le critère de mort naturelle raisonnablement prévisible, afin de permettre aux personnes atteintes d'une maladie mentale grave et irrémédiable d'avoir accès à la procédure. Le gouvernement a accepté ce changement, mais avait demandé une extension de deux ans afin de mieux se préparer à la mise en œuvre de cette pratique. Ce délai de deux ans devait se terminer en mars prochain, mais le gouvernement fédéral a choisi de reporter [d'une année de plus](#) l'adoption de ces changements.

Depuis 2016, année où l'Institut Angus Reid a interrogé la population à propos de ce concept pour la première fois, les Canadiens sont devenus plus favorable à ce que les personnes souffrant de troubles mentaux soient admissibles à l'AMM. Cependant, une majorité s'y oppose toujours :

### **Soutien ou opposition à l'accessibilité de l'AMM aux personnes dont les troubles mentaux/les souffrances psychologiques sont la seule condition médicale**



\* La formulation exacte de cette question est affichée à la fin de ce communiqué.

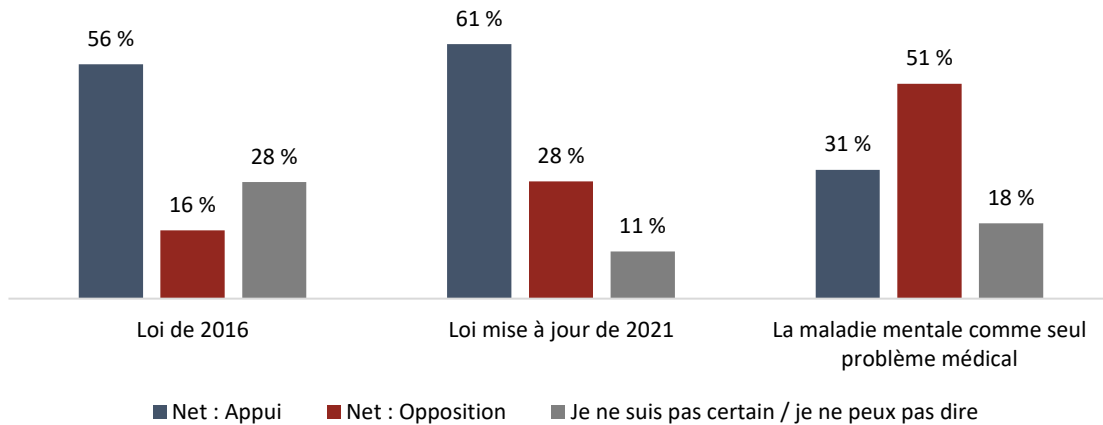
Le changement du niveau de soutien de la population est évident lorsqu'on examine les différentes versions de cette loi. Trois répondants sur dix (31 %) sont en faveur que l'AMM soit disponible aux personnes dont le seul critère médical est la maladie mentale, soit la moitié du nombre de ceux qui sont en faveur de la loi de 2021 sans cette disposition :

#### **CONTACT:**

Shachi Kurl, President: 604.908.1693 [shachi.kurl@angusreid.org](mailto:shachi.kurl@angusreid.org) @shachikurl

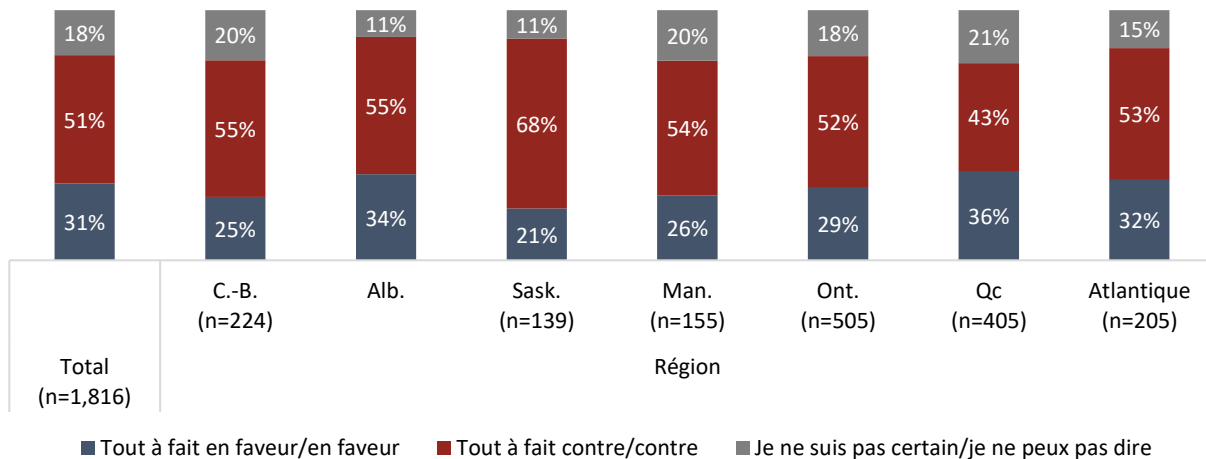
Daniel Proussalidis, Cardus Director of Communications: 613.899.5174 [dproussalidis@cardus.ca](mailto:dproussalidis@cardus.ca)

### Variations du soutien envers l'AMM



Un peu plus d'un Québécois sur trois (36 %) appuie l'accès à l'AMM pour les personnes dont la maladie mentale est la seule condition médicale. Dans toutes les autres régions, une majorité des répondants s'oppose à ce critère :

### En faveur ou contre le fait que l'AMM soit accessible aux personnes dont la maladie mentale est le seul critère médical



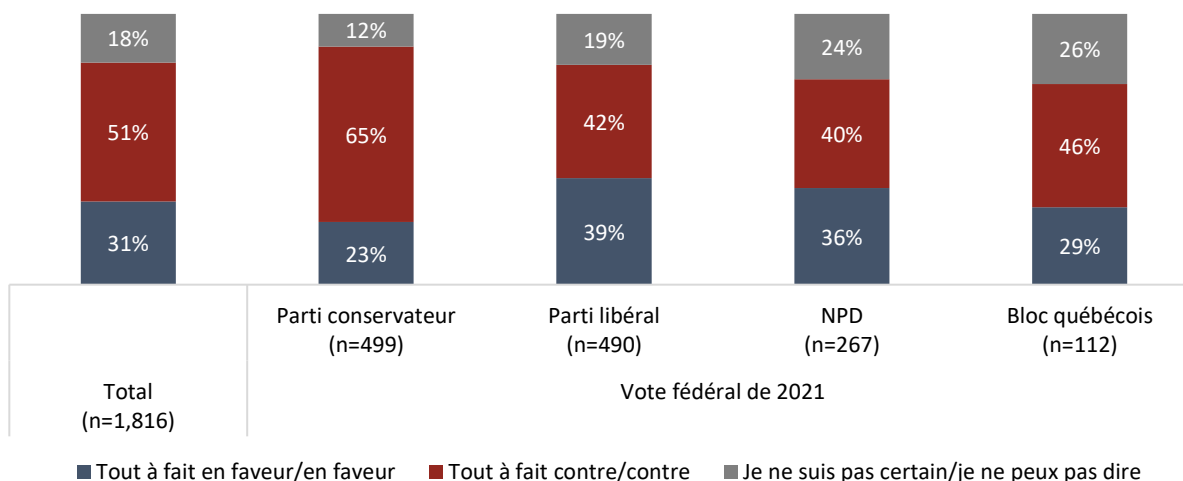
Visiblement, bien que l'on puisse observer certaines différences en fonction de l'âge et du genre des répondants ([veuillez consulter les tableaux détaillés](#)), l'appartenance politique reste une source majeure d'opinions divergentes sur la question. Les répondants ayant voté pour le Parti conservateur expriment une forte opposition, alors que ceux ayant appuyé le Parti libéral ou le NPD sont divisés :

#### CONTACT:

Shachi Kurl, President: 604.908.1693 [shachi.kurl@angusreid.org](mailto:shachi.kurl@angusreid.org) @shachikurl

Daniel Prousalidis, Cardus Director of Communications: 613.899.5174 [dprousalidis@cardus.ca](mailto:dprousalidis@cardus.ca)

**En faveur ou contre le fait que l'AMM soit accessible aux personnes dont la maladie mentale est le seul critère médical**



**La foi, un facteur déterminant**

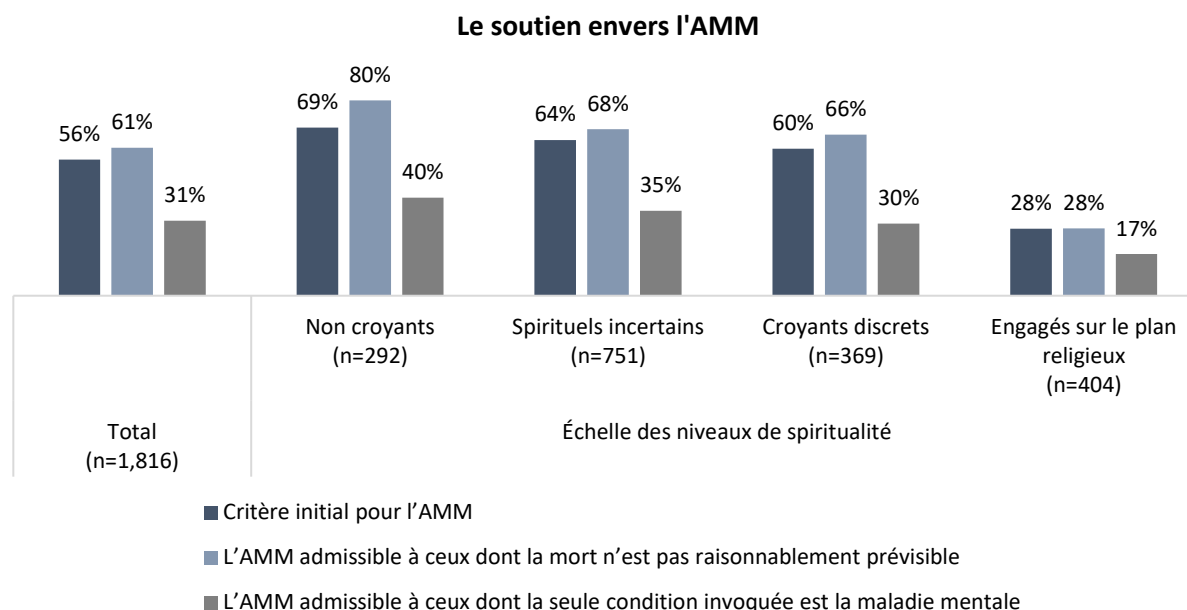
Les croyances personnelles d'un individu sont un indicateur clé du soutien envers l'AMM, toutes versions de la loi confondues. Cela dit, les opinions sont beaucoup plus prononcées lorsque la santé mentale n'est pas en cause. Il est intéressant d'observer que, selon l'Échelle des niveaux de spiritualité établie par l'Institut Angus Reid (veuillez consulter l'annexe pour plus d'information), 80 pourcent des « Non croyants » sont en faveur de la loi sur l'AMM de 2021, tandis qu'à peine 28 pourcent des « Engagés sur le plan religieux » sont du même avis.

Il faut noter que la majorité des répondants appartenant à trois des groupes de cette Échelle sont en faveur des critères d'admissibilité établis par les lois de 2016 et de 2021, mais qu'aucun des quatre groupes de l'Échelle n'est majoritairement en faveur de cette loi lorsque le critère principal est la maladie mentale.

**CONTACT:**

Shachi Kurl, President: 604.908.1693 [shachi.kurl@angusreid.org](mailto:shachi.kurl@angusreid.org) @shachikurl

Daniel Proussalidis, Cardus Director of Communications: 613.899.5174 [dproussalidis@cardus.ca](mailto:dproussalidis@cardus.ca)



## Deuxième partie : dans quelles circonstances l'AMM est-elle appropriée?

Afin de mieux comprendre les nuances de ce débat continu, l'Institut Angus Reid a présenté aux répondants différents scénarios illustrant les raisons qu'une personne pourrait avoir de faire une demande d'AMM. Plusieurs de ces scénarios étaient issus d'exemples réels.

Par exemple, un [homme ontarien](#) a récemment fait une demande d'AMM pour éviter de se retrouver sans abri. Dans un autre cas, un vétéran des Forces armées aux prises avec un trouble de stress post-traumatique [s'est vu offrir l'AMM](#) par un intermédiaire de service. Bien qu'elles se font rares, car la plupart des demandes d'AMM proviennent de patients en phase terminale, ces autres requêtes méritent d'être examinées.

### Douleur chronique, trouble de stress post-traumatique, dépression

Le seul scénario ayant reçu un appui majoritaire (64 %) de la part des répondants est lorsqu'une personne souffre de douleur chronique invalidante. En outre, deux répondants sur cinq (40 %) sont d'accord qu'une personne aux prises avec plusieurs problèmes de santé grave devrait pouvoir demander l'AMM. Les scénarios où les personnes souffrent de troubles mentaux, comme une dépression sévère (22 % d'appui) ou de l'anxiété grave (16 %), obtiennent beaucoup moins de soutien.

Les jeunes femmes de 18 à 34 ans semblent avoir une opinion plus permissive de l'AMM, dans l'ensemble des scénarios proposés.

#### CONTACT:

Shachi Kurl, President: 604.908.1693 [shachi.kurl@angusreid.org](mailto:shachi.kurl@angusreid.org) @shachikurl

Daniel Proussalidis, Cardus Director of Communications: 613.899.5174 [dproussalidis@cardus.ca](mailto:dproussalidis@cardus.ca)



Dans chacune de ces situations, veuillez indiquer si vous êtes en faveur ou si vous vous opposez à ce que ces personnes aient recours à l'aide médicale à mourir pour mettre fin à leurs jours. (Pourcentage de ceux étant « en faveur » ou « tout à fait en faveur »)							
	Total (n = 1816)	Homme			Femme		
		18-34 ans (n = 255)	35-54 ans (n = 300)	55 ans et plus (n = 335)	18-34 ans (n = 248)	35-54 ans (n = 309)	55 ans et plus (n = 369)
Une personne souffrant de douleur chronique invalidante	64 %	58 %	69 %	70 %	67 %	55 %	62 %
Une personne souffrant de plusieurs problèmes de santé graves et qui se sent accablée	40 %	45 %	44 %	42 %	46 %	33 %	31 %
Un détenu qui purge une peine à vie en prison et souhaite mettre fin à ses jours	38 %	43 %	45 %	38 %	34 %	38 %	32 %
Une personne qui trouve que ses besoins en matière de soins médicaux sont un fardeau pour sa famille	31 %	31 %	38 %	28 %	41 %	24 %	28 %
Une personne qui ne peut avoir accès à des soins médicaux	25 %	26 %	28 %	27 %	31 %	20 %	19 %
Une personne n'ayant aucun espoir en l'avenir et pour qui la vie n'a pas de sens	24 %	23 %	28 %	27 %	27 %	16 %	25 %
Un membre des Forces armées souffrant d'un trouble de stress post-traumatique	23 %	29 %	23 %	21 %	32 %	17 %	18 %
Une personne souffrant d'une dépression majeure	22 %	24 %	22 %	18 %	27 %	17 %	22 %
Une personne souffrant d'anxiété grave	16 %	20 %	19 %	12 %	20 %	11 %	14 %
Une personne incapable de trouver un logement abordable	9 %	14 %	13 %	6 %	12 %	8 %	4 %

**CONTACT:**

Shachi Kurl, President: 604.908.1693 [shachi.kurl@angusreid.org](mailto:shachi.kurl@angusreid.org) @shachikurl

Daniel Proussalidis, Cardus Director of Communications: 613.899.5174 [dproussalidis@cardus.ca](mailto:dproussalidis@cardus.ca)

On peut observer des différences considérables sur le plan régional : les Canadiens de la région de l'Atlantique ont l'opinion la plus permissive, lorsqu'il est question de savoir dans quelles circonstances l'AMM serait appropriée. Les résidents de l'Alberta et les Québécois sont presque aussi tolérants.

Dans chacune de ces situations, veuillez indiquer si vous êtes en faveur ou si vous vous opposez à ce que ces personnes aient recours à l'aide médicale à mourir pour mettre fin à leurs jours. (Pourcentage de ceux étant « en faveur » ou « tout à fait en faveur »)								
	Total (n = 1816)	Région						
		C.-B. (n=224)	Alb. (n=183)	Sask. (n=139)	Man. (n=155)	Ont. (n=505)	Qc (n=405)	Atlantique (n=205)
Une personne souffrant de douleur chronique invalidante	64 %	59 %	62 %	58 %	59 %	63 %	67 %	68 %
Une personne souffrant de plusieurs problèmes de santé graves et qui se sent accablée	40 %	29 %	47 %	29 %	30 %	41 %	43 %	41 %
Un détenu qui purge une peine à vie en prison et souhaite mettre fin à ses jours	38 %	35 %	46 %	41 %	43 %	38 %	34 %	44 %
Une personne qui trouve que ses besoins en matière de soins médicaux sont un fardeau pour sa famille	31 %	25 %	33 %	20 %	26 %	34 %	31 %	34 %
Une personne qui ne peut avoir accès à des soins médicaux	25 %	16 %	20 %	20 %	21 %	27 %	30 %	22 %
Une personne n'ayant aucun espoir en l'avenir et pour qui la vie n'a pas de sens	24 %	24 %	24 %	18 %	16 %	26 %	23 %	26 %
Un membre des Forces armées souffrant d'un trouble de stress post-traumatique	23 %	20 %	21 %	20 %	17 %	23 %	23 %	30 %
Une personne souffrant d'une dépression majeure	22 %	16 %	27 %	19 %	15 %	24 %	18 %	29 %
Une personne souffrant d'anxiété grave	16 %	11 %	18 %	13 %	17 %	17 %	13 %	17 %
Une personne incapable de trouver un logement abordable	9 %	7 %	11 %	6 %	10 %	11 %	6 %	9 %

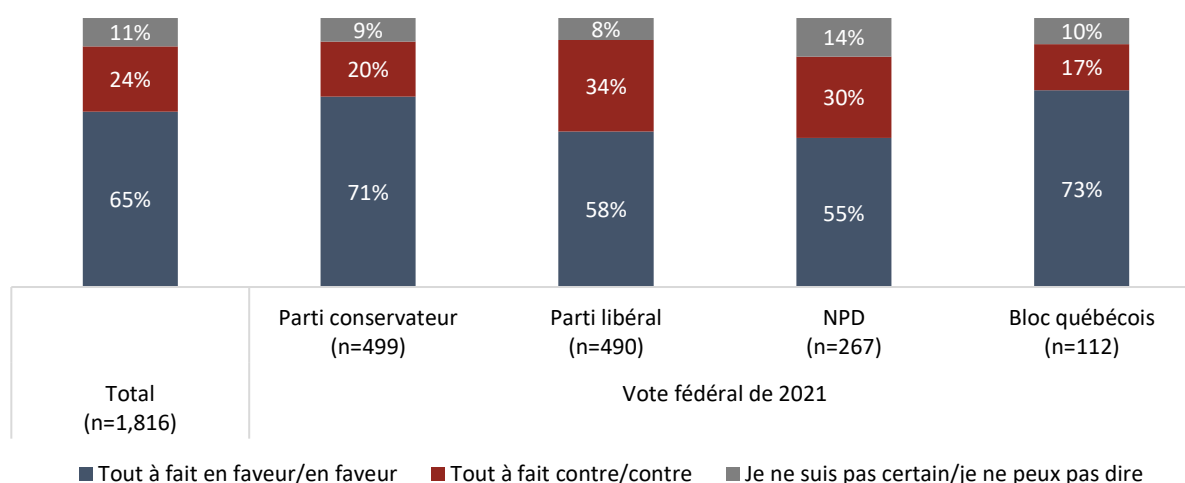
Ce qui est le plus important aux yeux des Canadiens, c'est de s'assurer que lorsqu'une personne choisit d'avoir recours à l'AMM pour une question de santé mentale ou une maladie qui n'est pas en phase terminale, elle doit s'assurer d'avoir bien considéré toutes les autres options qui s'offrent à elle avant de faire sa demande. Quelle que soit leur tendance politique, la majorité des répondants sont d'avis que les patients devraient avoir pris en considération toutes les possibilités de traitement, sans nécessairement devoir les essayer toutes, avant de pouvoir formuler une demande d'AMM :

**CONTACT:**

Shachi Kurl, President: 604.908.1693 [shachi.kurl@angusreid.org](mailto:shachi.kurl@angusreid.org) @shachikurl

Daniel Proussalidis, Cardus Director of Communications: 613.899.5174 [dproussalidis@cardus.ca](mailto:dproussalidis@cardus.ca)

**D'accord / En désaccord**  
**« Les candidats potentiels devraient avoir épuisé TOUTES les alternatives en matière de traitement avant que l'AMM leur soit disponible »**



**Troisième partie : combien de Canadiens sont touchés de près ou de loin par l'AMM?**

Selon Santé Canada, plus de 31 000 Canadiens ont eu recours à l'aide médicale à mourir entre 2016 et 2021 (les données de 2022 ne sont pas encore disponibles). Cette procédure est plus commune dans les deux provinces canadiennes les plus peuplées, soit le Québec et l'Ontario.

Nombre de procédures d'AMM ayant eu lieu au Canada (aucune n'a eu lieu au Nunavut, ni dans les T.N.-O.)												
Année	Canada	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	Yn
2016	1018	194	63	11	24	191	494	9	24	-	-	-
2017	2838	677	205	57	63	839	853	49	62	-	-	-
2018	4480	951	307	85	138	1500	1236	92	126	8	23	12
2019	5661	1280	377	97	177	1788	1602	141	147	20	18	13
2020	7630	1572	555	157	214	2378	2275	160	188	37	49	13
2021	10 064	2030	591	243	245	3102	3281	204	245	40	60	15

**CONTACT:**

Shachi Kurl, President: 604.908.1693 [shachi.kurl@angusreid.org](mailto:shachi.kurl@angusreid.org) @shachikurl

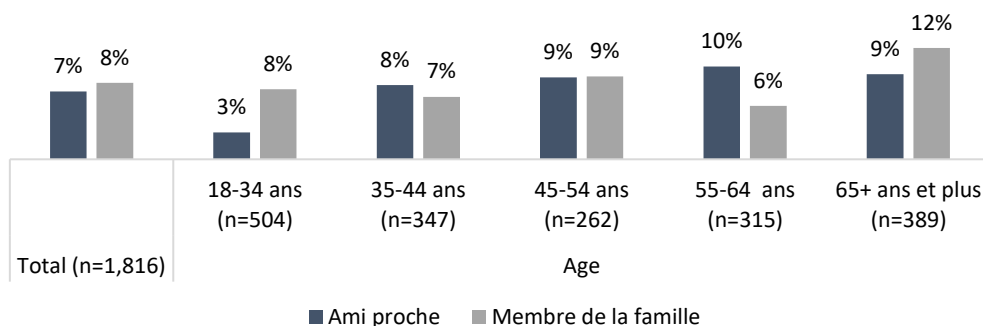
Daniel Proussalidis, Cardus Director of Communications: 613.899.5174 [dproussalidis@cardus.ca](mailto:dproussalidis@cardus.ca)

<b>Total</b>	<b>31 664</b>	6704	2098	650	861	9798	9741	655	792	111	175	67
--------------	---------------	------	------	-----	-----	------	------	-----	-----	-----	-----	----

Mais dans la réalité, combien de Canadiens ont-ils été touchés de près ou de loin par l'AMM, si l'on pense à leur cercle social? Selon les résultats de cette enquête, la réponse est d'environ un sur sept.

Un nombre similaire de répondants affirment qu'un ami proche (7 %) ou un membre de leur famille (8 %) a eu recours à l'AMM pour mettre fin à ses jours. Cette expérience est plus commune chez les répondants plus âgés, mais une personne sur dix de moins de 35 ans déclare également ceci :

**Depuis 2016, des amis proches ou membres de votre famille ont-ils eu recours à l'AMM pour mettre fin à leurs jours?**



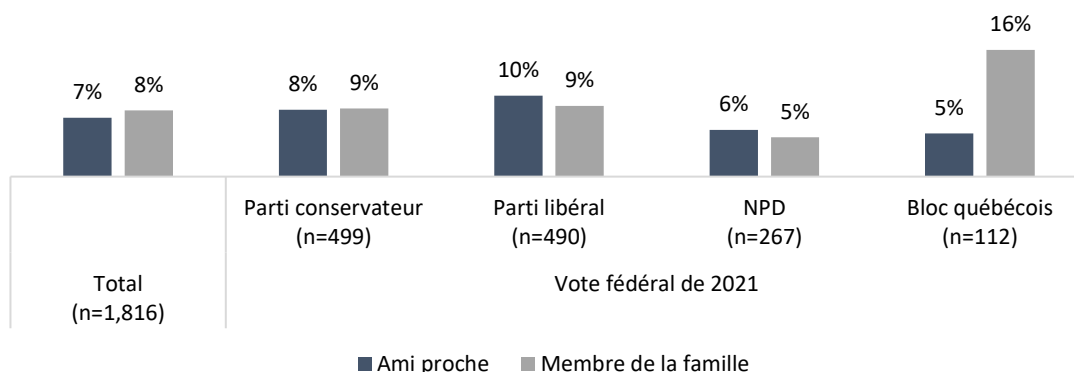
Bien que l'affiliation politique des répondants ait une incidence lorsqu'il est question de savoir dans quelles situations l'AMM serait acceptable, plusieurs Canadiens, toutes allégeances politiques confondues, affirment qu'un de leurs proches a choisi d'y avoir recours.

**CONTACT:**

Shachi Kurl, President: 604.908.1693 [shachi.kurl@angusreid.org](mailto:shachi.kurl@angusreid.org) @shachikurl

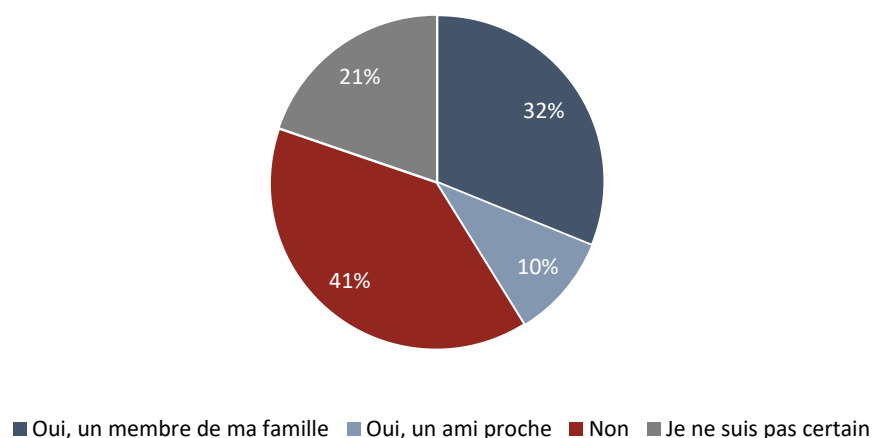
Daniel Proussalidis, Cardus Director of Communications: 613.899.5174 [dproussalidis@cardus.ca](mailto:dproussalidis@cardus.ca)

**Depuis 2016, des amis proches ou membres de votre famille ont-ils eu recours à l'AMM pour mettre fin à leurs jours?**



Les répondants de plus de 40 ans devaient répondre à une question supplémentaire et penser à une situation passée où un ami proche ou membre de la famille aurait peut-être souhaité avoir recours à l'AMM, même s'il n'a pas pu en faire la demande. Un répondant sur trois (32 %) affirme qu'un membre de sa famille aurait en effet sûrement souhaité mettre fin à ses jours en faisant une demande d'AMM et un sur dix (10 %) déclare qu'un ami proche l'aurait fait :

**Lorsque vous pensez aux décennies passées, avez-vous un ami proche ou un membre de votre famille qui aurait choisi l'AMM pour mettre fin à ses jours, si cette option avait été disponible?**  
Répondants de plus de 40 ans (n = 1073)



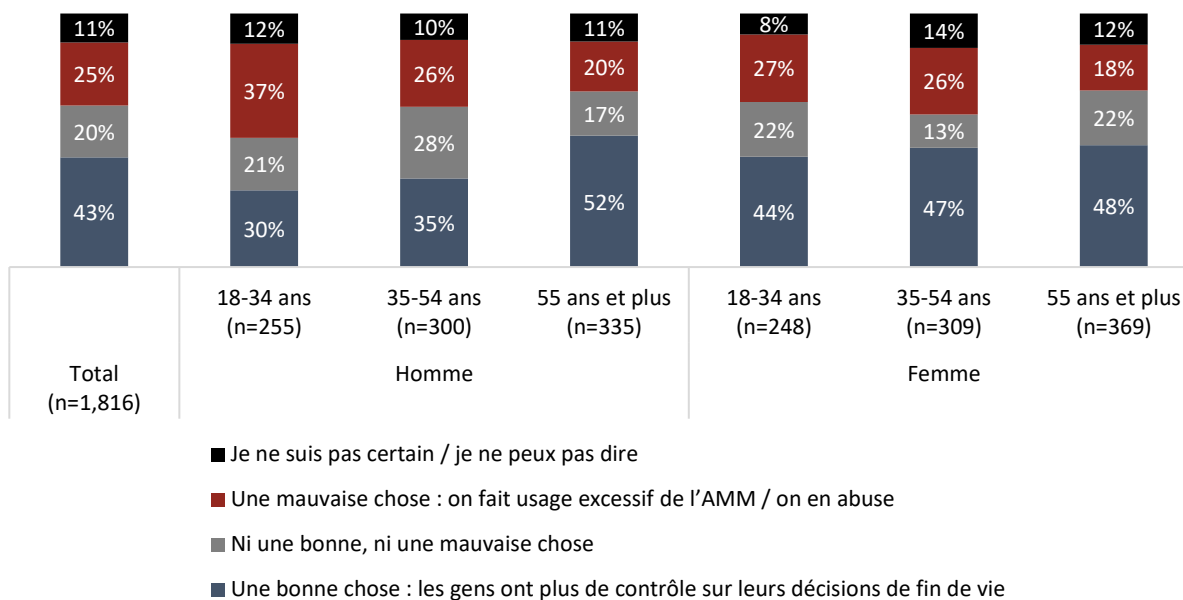
**Quatrième partie : les effets perçus de l'AMM au Canada**

Depuis la dernière décennie, l'AMM fait de plus en plus partie de la conscience collective des Canadiens : les lois et amendements s'enracinent au sein du système médical et, de manière évidente, des millions d'habitants ont été sensibilisés à cette pratique, car un ami ou membre de la famille y a eu recours.

### Le recours croissant à l'AMM est-il une bonne chose?

Une majorité relative de répondants (43 %) croient qu'il s'agit d'une bonne tendance, car les Canadiens possèdent désormais plus de contrôle sur les décisions relatives à leur fin de vie. Cependant, le quart (25 %) sont plutôt d'avis que c'est une mauvaise chose, pouvant faire l'objet d'usage excessif et d'abus. On note également une grande quantité d'indécision et d'ambivalence sur la question.

#### Seriez-vous plus portés à dire que l'augmentation des décès médicalement assistés depuis 2016 est...



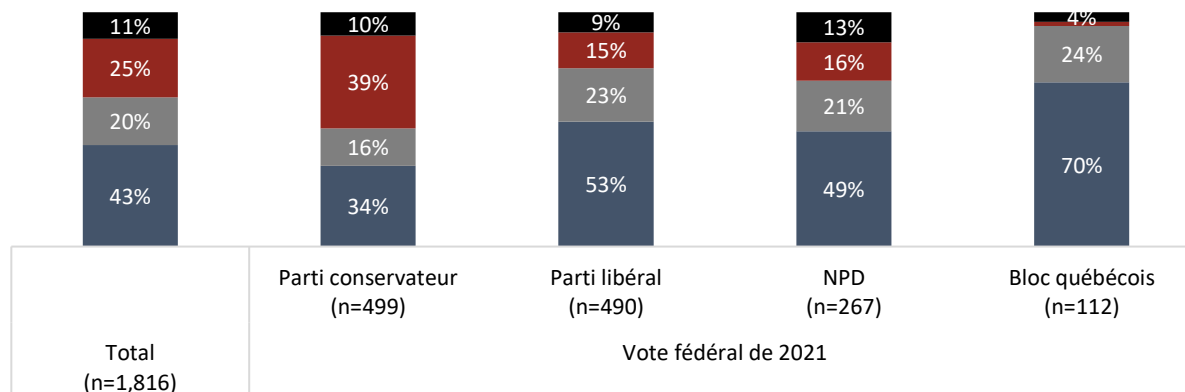
L'augmentation du nombre de demandes d'AMM est plus souvent vue d'un mauvais œil chez les répondants ayant voté pour le Parti conservateur, alors que ceux ayant voté pour les autres partis politiques ont davantage tendance à évaluer la question de manière positive ou neutre :

**CONTACT:**

Shachi Kurl, President: 604.908.1693 [shachi.kurl@angusreid.org](mailto:shachi.kurl@angusreid.org) @shachikurl

Daniel Proussalidis, Cardus Director of Communications: 613.899.5174 [dproussalidis@cardus.ca](mailto:dproussalidis@cardus.ca)

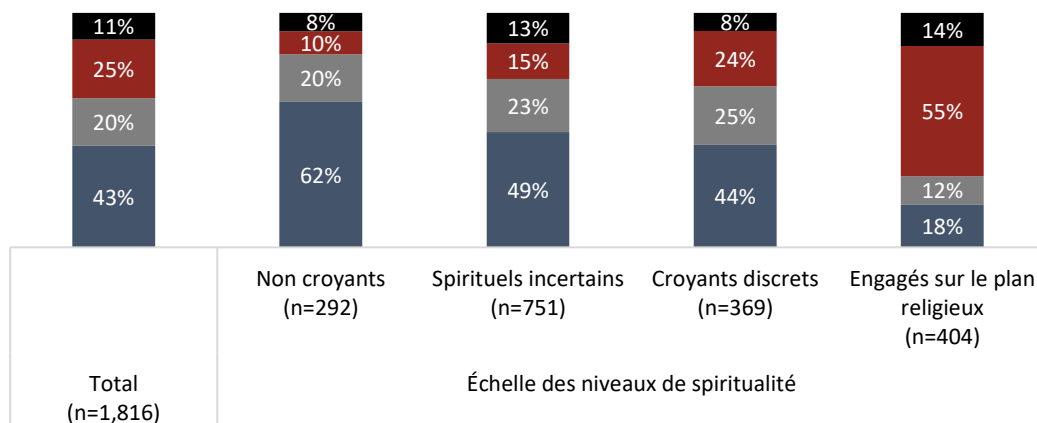
**Seriez-vous plus portés à dire que l'augmentation des décès médicalement assistés depuis 2016 est...**



- Je ne suis pas certain / je ne peux pas dire
- Une mauvaise chose : on fait usage excessif de l'AMM / on en abuse
- Ni une bonne, ni une mauvaise chose
- Une bonne chose : les gens ont plus de contrôle sur leurs décisions de fin de vie

Les « Engagés sur le plan religieux » sont le groupe de répondants le plus hostile à l'AMM. Dans ce groupe, 55 pourcent voient la progression de l'aide à mourir dans la société comme étant une mauvaise chose pour le Canada et à peine un répondant sur cinq (18 %) voit cela de manière positive :

**Seriez-vous plus portés à dire que l'augmentation des décès médicalement assistés depuis 2016 est...**



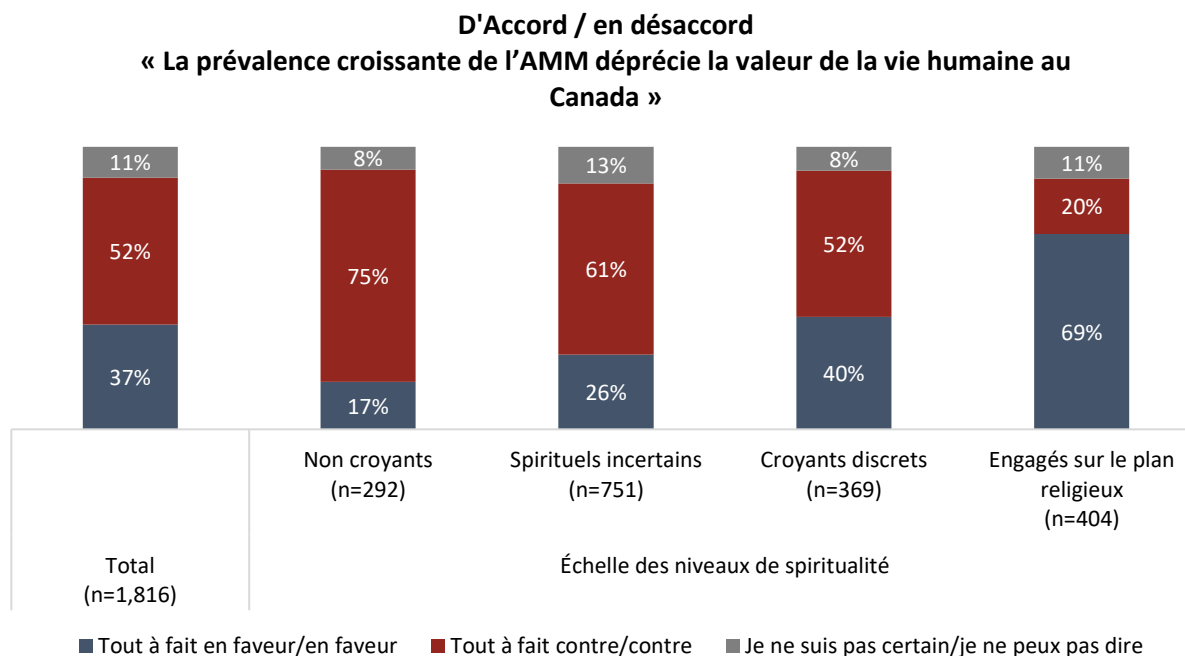
- Je ne suis pas certain / je ne peux pas dire
- Une mauvaise chose : on fait usage excessif de l'AMM / on en abuse
- Ni une bonne, ni une mauvaise chose
- Une bonne chose : les gens ont plus de contrôle sur leurs décisions de fin de vie

**CONTACT:**

Shachi Kurl, President: 604.908.1693 [shachi.kurl@angusreid.org](mailto:shachi.kurl@angusreid.org) @shachikurl

Daniel Prousalidis, Cardus Director of Communications: 613.899.5174 [dprousalidis@cardus.ca](mailto:dprousalidis@cardus.ca)

Cela est peut-être dû en partie par la valeur qu'une mort naturelle semble avoir pour certains Canadiens. Lorsqu'on leur demande s'ils considèrent que l'aide à mourir a un effet dévalorisant sur la vie humaine, sept répondants sur dix parmi les « Engagés sur le plan religieux » répondent par l'affirmative. Ce n'est toutefois pas une opinion peu commune, car parmi les Canadiens au travers du pays, 37 pourcent partagent également cet avis :



### Y aura-t-il des répercussions négatives sur les soins palliatifs ou les services sociaux?

Dans [un comité spécial du Sénat en 1994](#), le Dr. Neil Macdonald a expliqué aux sénateurs étudiant la question de l'euthanasie que « dans une société morale, nous ne pouvons pas songer à mettre fin aux jours de l'un de nos concitoyens si ce dernier souffre parce qu'il n'a pas accès à de bons soins palliatifs. ». Depuis des décennies, il reste des inquiétudes au sein de la société quant à l'équilibre entre l'amélioration du système de soins palliatifs et l'option de plutôt mettre fin à une vie. Les répondants étant les plus proches de l'âge où les soins palliatifs pourraient être requis sont pourtant les moins concernés par l'impact d'un accès accru à l'AMM. Cependant, un Canadien sur trois (32 %) craint que l'on accorde moins d'importance à l'amélioration des soins palliatifs :

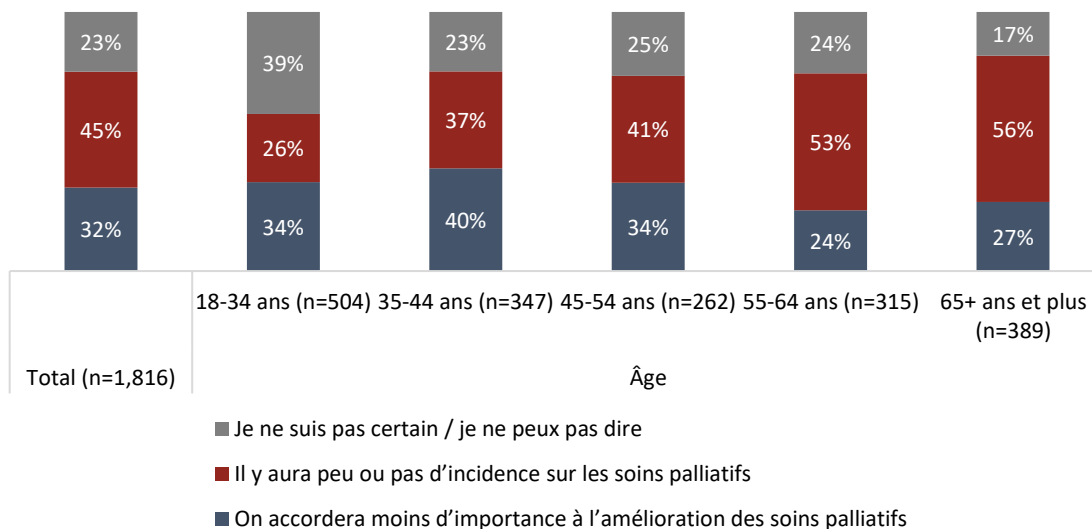
#### CONTACT:

Shachi Kurl, President: 604.908.1693 [shachi.kurl@angusreid.org](mailto:shachi.kurl@angusreid.org) @shachikurl

Daniel Prousalidis, Cardus Director of Communications: 613.899.5174 [dprousalidis@cardus.ca](mailto:dprousalidis@cardus.ca)



**Certains disent qu'un accès accru à l'AMM veut dire qu'on accordera moins d'importance à l'amélioration des soins palliatifs à la maison, dans les hôpitaux ou dans les unités de soins. D'autres disent que ces modifications auront peu ou pas d'incidence:**



Une préoccupation plus importante au sein de la population est la peur que l'AMM prenne la place des services sociaux. Si la maladie mentale devenait effectivement le seul critère médical d'admissibilité, certains craignent qu'un accès difficile à des soins de santé mentale adéquats pourrait pousser une personne à souhaiter mettre fin à ses jours, plutôt que de trouver de l'aide d'une autre manière. Sous le nouveau critère prévu de l'accessibilité à l'AMM pour les personnes dont les troubles mentaux sont la seule condition médicale, les patients devront démontrer qu'ils ont « sérieusement envisagé » toutes les autres options pour soulager leurs douleurs. Cependant, ils n'auront pas à prouver qu'ils ont essayé tous ces traitements.

Les patients souhaitant demander l'AMM à cause d'un trouble mental devront également être évalués par deux professionnels de la santé et attendre 90 jours avant de recevoir la procédure, après en avoir fait la demande.

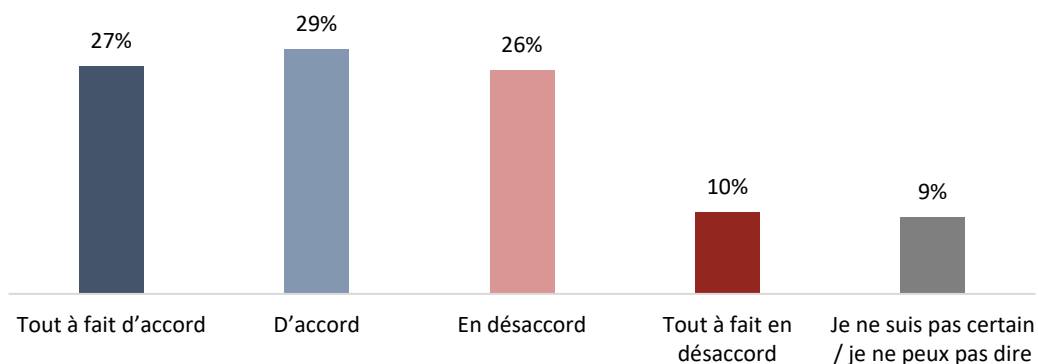
Bien qu'un Canadien sur trois (36 %) ne craigne pas que l'AMM prenne la place de l'amélioration des services sociaux, plus de la moitié des répondants (55 %) sont préoccupés par cela.

**CONTACT:**

Shachi Kurl, President: 604.908.1693 [shachi.kurl@angusreid.org](mailto:shachi.kurl@angusreid.org) @shachikurl

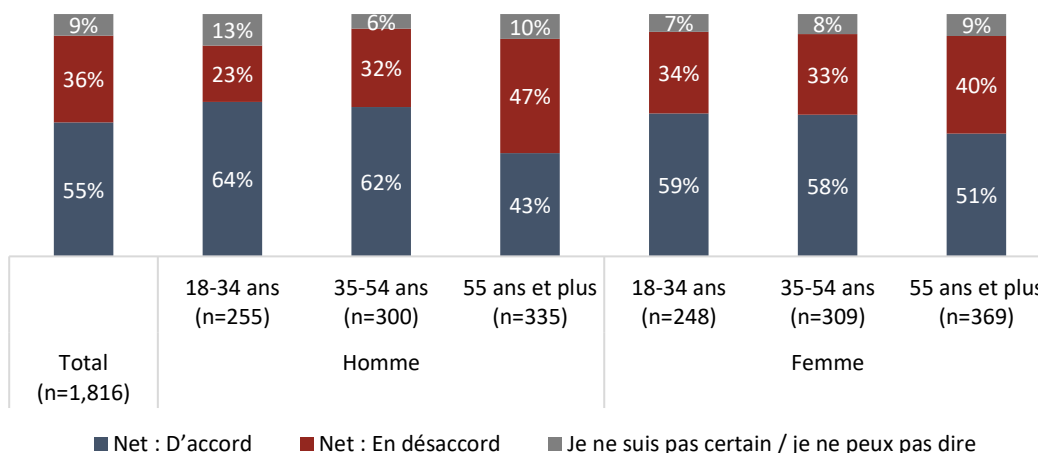
Daniel Proussalidis, Cardus Director of Communications: 613.899.5174 [dproussalidis@cardus.ca](mailto:dproussalidis@cardus.ca)

**D'accord / en désaccord :**  
**« J'ai peur que l'on préfère offrir l'AMM plutôt que d'autres services sociaux adéquats au Canada »**



Les hommes âgés de plus de 54 ans sont les moins inquiets de ce possible changement de priorité du système de santé canadien, au détriment des services sociaux. Inversement, les hommes plus jeunes sont les plus préoccupés par la question :

**D'accord / en désaccord:**  
**« J'ai peur que l'on préfère offrir l'AMM plutôt que d'autres services sociaux adéquats au Canada »**



**Annexe :**

**Formulation de la question sur les troubles mentaux :**

**CONTACT:**

Shachi Kurl, President: 604.908.1693 [shachi.kurl@angusreid.org](mailto:shachi.kurl@angusreid.org) @shachikurl

Daniel Proussalidis, Cardus Director of Communications: 613.899.5174 [dproussalidis@cardus.ca](mailto:dproussalidis@cardus.ca)

**\*Question de 2016:** Quelle est votre opinion sur la façon dont le Canada devrait aborder cette question?

Le suicide médicalement assisté devrait être une option possible pour les personnes éprouvant des souffrances psychiques, comme la dépression, même si elles n'ont pas de maladie physique en phase terminale

Les souffrances psychiques seules ne devraient pas être considérées comme une raison valable pour recourir au suicide médicalement assisté

**Question de 2023 :**

Le gouvernement fédéral envisage une nouvelle modification à cette loi, qui permettrait aux individus dont un trouble mental est le seul problème médical invoqué d'avoir accès à l'AMM.

Qu'en pensez-vous? Seriez-vous en faveur ou non de cette modification?

Tout à fait en faveur

En faveur

Contre

Tout à fait contre

Je ne suis pas certain / je ne peux pas dire

**L'échelle des niveaux de spiritualité**

Afin de mieux situer la question de la spiritualité et de la foi au Canada, plusieurs éléments importants doivent être pris en considération. Quelle est la ferveur de la foi d'un individu? Pratique-t-il régulièrement sa religion? Lit-il des textes sacrés? En tenant compte du spectre des croyances spirituelles et des pratiques religieuses dans la société, les chercheurs de l'Institut Angus Reid ont créé un indice pondéré s'appuyant sur les réponses à plusieurs questions portant sur la foi et l'expérience de Dieu/d'une puissance supérieure. Cela a permis aux chercheurs de regrouper les répondants en segments partageant des opinions similaires. Les facteurs suivants étaient mesurés dans l'analyse des données :

La croyance en Dieu ou une puissance supérieure

La croyance en une vie après la mort

La fréquence à laquelle une personne prie Dieu ou une puissance supérieure

La fréquence à laquelle une personne assiste à des services religieux

La fréquence à laquelle une personne lit la Bible ou un autre texte sacré

La fréquence à laquelle une personne sent qu'elle fait l'expérience de la présence de Dieu

---

**CONTACT:**

Shachi Kurl, President: 604.908.1693 [shachi.kurl@angusreid.org](mailto:shachi.kurl@angusreid.org) @shachikurl

Daniel Proussalidis, Cardus Director of Communications: 613.899.5174 [dproussalidis@cardus.ca](mailto:dproussalidis@cardus.ca)

---

L'importance que revêt pour une personne l'éducation religieuse de ses enfants et le fait qu'ils soient impliqués au sein d'une communauté basée sur la foi

Les chercheurs de l'Institut Angus Reid ont utilisé les réponses à ces questions pour créer un classement par niveau de spiritualité, où les répondants affichant une foi plus forte se trouvent à l'extrémité supérieure de l'échelle et ceux dont les réponses indiquent un degré de spiritualité moindre, à l'extrémité inférieure.

On observe quatre groupes distincts au long de cette échelle : les Non croyants, les Spirituels incertains, les Croyants discrets et les Engagés sur le plan religieux.

***Pour accéder aux résultats par âge, genre, région, éducation et autres éléments démographiques, [cliquez ici.](#)***

***Pour accéder aux résultats détaillés selon l'Échelle des niveaux de spiritualité, [cliquez ici.](#)***

---

**CONTACT:**

Shachi Kurl, President: 604.908.1693 [shachi.kurl@angusreid.org](mailto:shachi.kurl@angusreid.org) @shachikurl

Daniel Proussalidis, Cardus Director of Communications: 613.899.5174 [dproussalidis@cardus.ca](mailto:dproussalidis@cardus.ca)